

0491260D  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE FRANCOIS VILLON  
AVENUE FRANCOIS VILLON  
49130 LES PONTS DE CE  
Tel : 0241449052

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 57

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/03/2024

Réuni le : 09/04/2024

Sous la présidence de : Gilles Ernoult

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 4

Libellé de la délibération :

Contrats\_index\_éducation : les membres du Conseil d'Administration approuvent les contrats proposés, à savoir:

- Hébergement Pronote courant du 1er juin 2024 au 31 mai 2025 pour un montant de 956.40 €

- Licence EDT courant du 1er juin 2024 au 31 mai 2025 pour un montant de 987.60 €

- Licence Pronote courant du 1er juin 2024 au 31 mai 2025 pour un montant de 1 688.40 €

Ces montants ont été prévus au budget primitif 2024 validé en Conseil d'Administration le 28/11/2023 - délibération n°33.

Les membres du Conseil d'Administration autorisent de ce fait le chef d'établissement à signer ledit contrat et les engagements qui y sont liés.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0